

L'OFFICE DE TOURISME DE MARSANNAY-LA-CÔTE,
Le CLM PHOTO CINÉ SON ORGANISENT LEUR
CONCOURS PHOTO 2015

RÈGLEMENT

Article 1

L'Office du tourisme de Marsannay-la-Côte et la section Photo Ciné Son du Cercle Laïque de Marsannay-la-Côte organisent jusqu'au 26 septembre 2015 un concours photo comportant **deux thèmes** :

REFLETS
« ÉVÈNEMENTS À MARSANNAY-LA-CÔTE »

Article 2

Ce concours est ouvert à toute personne résidant ou non à Marsannay-la-Côte à l'exclusion des membres de l'Office de Tourisme et de la section Photo du Cercle Laïque de Marsannay-la-Côte et des Conseillers Municipaux de la ville de Marsannay-la-Côte.

Article 3

Les tirages noir et blanc ou couleur seront au **format 20x30 (argentique) ou 20 x 27 (numérique)**, les photos montages respectant ce format sont autorisées.

Les tirages ne seront ni montés, ni collés, ni sous verre.

- Pour le thème « Reflets », la localisation devra être précisée et une légende pourra accompagner la photo,
- Pour le thème « Évènements à Marsannay-la-Côte », les photos présentées ne devront comporter aucune inscription

Le nom et l'adresse du participant devront être au dos de chaque tirage.

Le bulletin de participation, dûment rempli et signé, disponible à l'Office de Tourisme ou sur le site internet - www.ot-marsannay.com , devra être joint à l'envoi.

Les envois sans ce bulletin complet ne pourront être pris en compte.

Article 4

Les participants peuvent déposer **jusqu'à trois** tirages par thème.

Article 5

Les tirages peuvent être expédiés ou déposés à l'Office de Tourisme de Marsannay-la-Côte jusqu'au 26 septembre 2015.

Les participants désirant récupérer leurs tirages devront se rendre à l'Office de Tourisme de Marsannay-la-Côte **à compter 2 novembre** ou joindre à leur envoi une enveloppe ou un emballage suffisant et affranchi pour le retour.

Article 6

Le photographe reste seul responsable des sujets photographiés et des droits y afférents.

Article 7

Un « prix du Public » sera attribué par les visiteurs de l'exposition indifféremment pour l'un ou l'autre thème.

Le jury attribuera **trois** prix :

- un prix pour la vue mettant en valeur la qualité photographique de la prise de vue
- un prix spécial Jury

- un prix spécial doté par la Municipalité pour le thème « Évènements à Marsannay-la-Côte »

Article 8

➤ La photo sélectionnée du thème « Évènements à Marsannay-la-Côte » servira de support aux cartes de vœux 2016 de la commune de Marsannay-la-Côte et sera donc diffusée aux associations, entreprises, élus, autorités...

Toutes les photos de ce thème pourront être publiées dans le Bulletin Municipal. Le lauréat devra avoir donné son accord de diffusion sur le bulletin d'inscription et son nom sera mentionné sur les cartes de vœux.

Le nom du photographe sera mentionné sur toute photo publiée.

Article 9

Une exposition présentant au maximum 80 tirages sélectionnés par le jury se tiendra à la Maison des Sociétés de Marsannay-la-Côte les 10/11 et 17/18 octobre 2015, et permettra aux visiteurs de voter pour le «Prix du Public».

La remise des prix aura lieu à l'issue de cette exposition.

Les photos primées seront exposées 1 an à l'Office de Tourisme de Marsannay-la-Côte.

Article 10

Le jury, souverain dans ses décisions, tiendra particulièrement compte en plus du respect du thème, de l'aspect artistique et de l'originalité des photographies présentées.

Article 11

La participation à ce concours implique l'acceptation complète du présent règlement.